



Mars 07, 2024

Wendy Itagawa, M.Eng., P. Eng.  
Représentant provincial  
Société d'investissement dans les transports  
1100 - 401 West Georgia Street  
Vancouver, BC, V6B 5A1

**Re :** Pattullo Bridge Replacement Project: Correction Order PER 17-107\_CME007

Chère Madame Itagawa,

Nous avons reçu votre lettre intitulée "*Pattullo Bridge Replacement Project : VFPA PER Compliance*", datée du 26 février 2024, dans laquelle vous exposez l'approche que vous proposez pour résoudre les problèmes de non-conformité aux conditions d'autorisation. Comme nous l'avons indiqué lors de notre réunion du 21 février, nous restons préoccupés par nos observations, notamment :

- Mesures inefficaces de prévention, d'identification et d'intervention en cas de déversement, entraînant des rejets d'hydrocarbures et d'autres substances nocives dans l'environnement terrestre et aquatique.
- Gestion et entretien insuffisants des équipements entraînant des déversements répétés d'hydrocarbures dans l'environnement aquatique et terrestre.
- Gestion inefficace des matières dangereuses entraînant des rejets dans les milieux aquatiques et terrestres
- Gestion inefficace du béton entraînant des déversements et une contamination du sol
- Utilisation insuffisante des poubelles pour les déchets
- Mauvaises mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments entraînant des écoulements turbides dans l'environnement aquatique.

Lors de cette réunion, j'ai indiqué que nous attendions de vous que vous régliez ces questions sans plus tarder afin de vous mettre en conformité avec votre permis.

Il s'agit notamment de prendre le plus rapidement possible *toutes les* mesures décrites dans votre lettre du 26 février 2024, y compris la séance d'arrêt de sécurité et l'ajout d'une autre équipe de maintenance pour traiter les problèmes environnementaux. Vous proposez de mettre en œuvre ces mesures particulières les 15 et 18 mars, mais nous exigeons que vous mettiez en œuvre toutes les mesures immédiatement.

Nous exigeons également que vous nous informiez par écrit dès que vous mettez en œuvre chacune de ces mesures et que vous fournissiez des rapports mensuels démontrant l'efficacité de chaque mesure.

Vous trouverez ci-joint un ordre de correction (PER 17-107\_CME007) qui détaille les exigences.

Tout autre cas de non-conformité peut donner lieu à des mesures d'application immédiates, sans autre préavis, y compris la résiliation du permis.

### **Exemplaire original signé**

Andrea MacLeod  
Directeur de l'examen des projets et de l'environnement  
Autorité portuaire de Vancouver-Fraser

CC : Mike Lorimer, Vice-président des grands projets routiers, ponts et tunnels, TI Corp